

18 janvier 2019

Atelier technique

TOPASE - TAO - GIPSE

RTE – Tour Window

Sommaire

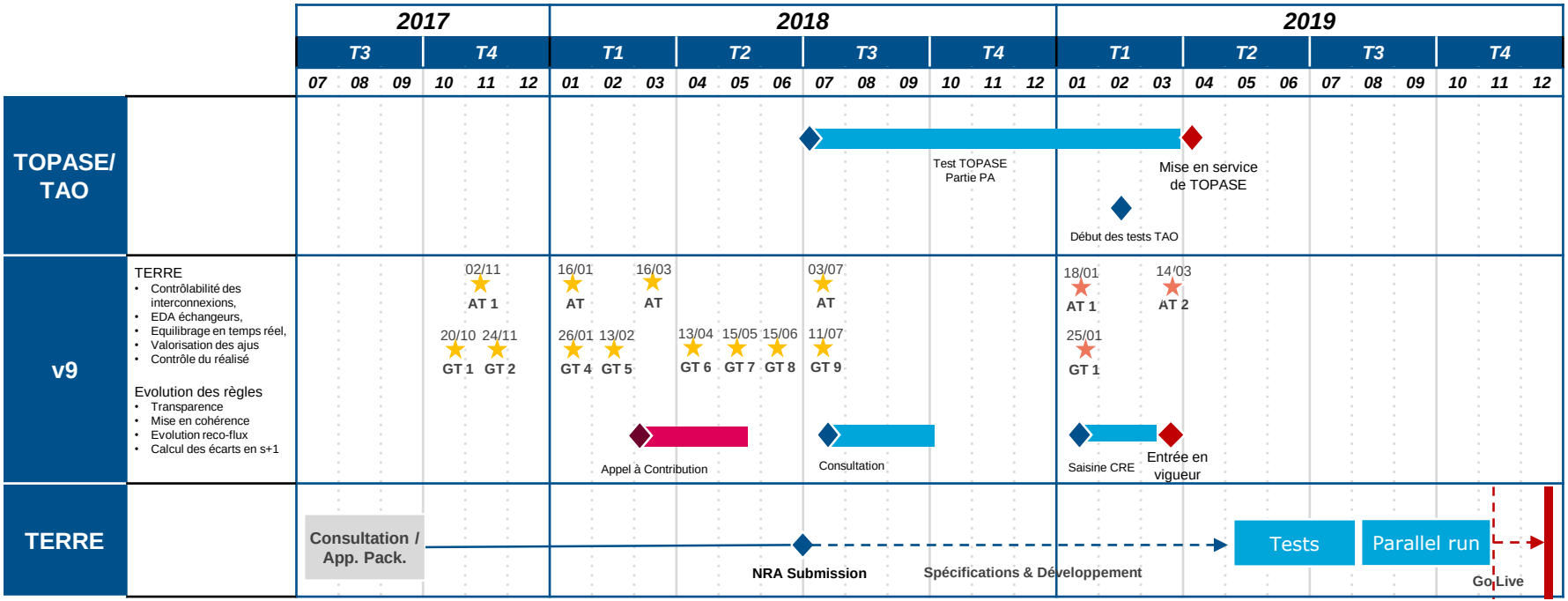
1. **TOPASE : Programmes d'appel**
2. **TAO : Ordres standard et programmes de marche**
3. **GIPSE : Déclaration des données de référence**



1

Contexte et calendrier

Calendrier


2017
2018
2019
T3
T4
T1
T2
T3
T4
T1
T2
T3
T4
07 08 09 10 11 12 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12
TOPASE/ TAO
Test TOPASE Partie PA
Mise en service de TOPASE
Début des tests TAO
v9
TERRE
• Contrôlabilité des interconnexions,
• EDA échangeurs,
• Equilibrage en temps réel,
• Valorisation des ajus
• Contrôle du réalisé
Evolution des règles
• Transparence
• Mise en cohérence
• Evolution reco-flux
• Calcul des écarts en s+1
02/11 AT 1
20/10 GT 1
24/11 GT 2
16/01 AT
16/03 AT
03/07 AT
26/01 GT 4
13/02 GT 5
13/04 GT 6
15/05 GT 7
15/06 GT 8
11/07 GT 9
Appel à Contribution
Consultation
18/01 AT 1
14/03 AT 2
25/01 GT 1
Saisine CRE
Entrée en vigueur
TERRE
Consultation / App. Pack.
NRA Submission
Spécifications & Développement
Tests
Parallel run
Go Live



1

Topase

Généralités TOPASE

- Pour toutes questions techniques et métiers, vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes :

TOPASE
rte-refontema-top@rte-france.com

- Les documents présentés en AT ainsi que les guides d'implémentation sont publiés sur notre site internet à l'adresse suivante :

  http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_consommateurs/services_clients/terre.jsp

- Si vous bénéficiez déjà d'accès PKI en environnement de test (pré-production),
  - pour les applications SYGA et e-PAT, vous pourrez participer aux tests pour l'application TOPASE sans avoir besoin d'en obtenir de nouveaux
  - Dans le cas contraire, vous pouvez en faire la demande auprès de marketservices@rte-france.com ou auprès de votre Chargé de Compte.

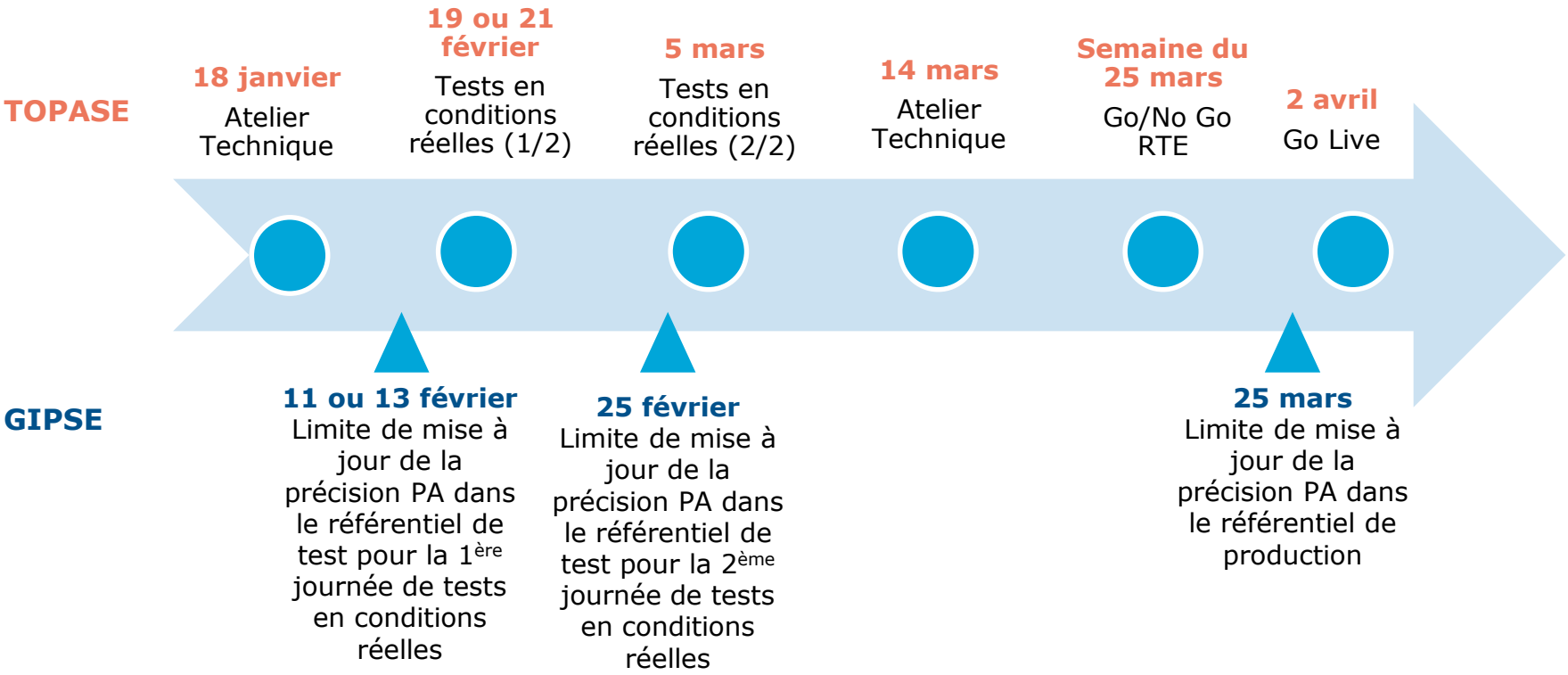
- **En vue de la mise en service, merci de nous indiquer la liste des personnes / comptes à habiliter dans votre société, en précisant pour chacun s'ils disposent déjà ou non d'un certificat leur permettant d'accéder à E-PAT ou SYGA en production**

Les différentes URL

Environnement de recette

- Accès aux IHM : https://secure-apps-dev.iservices.rte-france.com/topase-web/
- Dépôt de PA : https://secure-apps-dev.iservices.rte-france.com/topase-api/api/v1/documents/pa/
- Consultation du statut du ticket : https://secure-apps-dev.iservices.rte-france.com/topase-api/api/v1/submission/status/
- Consultation de l'ACK : https://secure-apps-dev.iservices.rte-france.com/topase-api/api/v1/submission/ack/
- Consultation des PA (PA report) : https://secure-apps-dev.iservices.rte-france.com/topase-api/api/v1/pa-report/
  - *Pour cette API, une documentation swagger est disponible ici (nécessite un certificat) : https://secure-apps-dev.iservices.rte-france.com/topase-web/ext/swagger-ui.html*

Calendrier


TOPASE
18 janvier
Atelier Technique
19 ou 21 février
Tests en conditions réelles (1/2)
5 mars
Tests en conditions réelles (2/2)
14 mars
Atelier Technique
Semaine du 25 mars
Go/No Go RTE
2 avril
Go Live
GIPSE
11 ou 13 février
Limite de mise à jour de la précision PA dans le référentiel de test pour la 1ère journée de tests en conditions réelles
25 février
Limite de mise à jour de la précision PA dans le référentiel de test pour la 2ème journée de tests en conditions réelles
25 mars
Limite de mise à jour de la précision PA dans le référentiel de production

1 Bascule TOPASE

Bascule TOPASE

Description

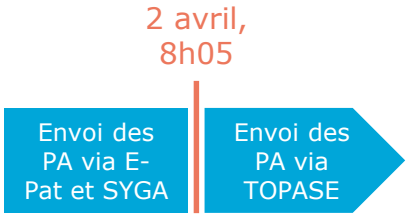
- **Calendrier** : Go live la journée du 2 avril
  - AT du 14 mars : Etat des lieux sur les tests des acteurs
  - Confirmation du Go Live RTE la semaine du 25 mars (semaine précédant le 2 avril) : envoi d'un mail aux RP
  - Confirmation de l'envoi des fichiers de PA via TOPASE le jour du Go Live à 8h, selon les procédures indiqués dans la suite : envoi d'un mail aux RP

- **Organisation** : Conf call la journée du go live

Description de la bascule TOPASE

- **Principe :**

  La bascule TOPASE sera effectuée par rapport à une date calendaire :
  - à un instant t, tous les PA (J-1 et IJ) devront être déclarés via TOPASE



- **Déroulement du processus :**

  - **RTE envoie un mail à 8h** pour confirmer si la bascule a lieu ou non : Si la bascule n'est pas confirmé, envoi des PA via les anciens canaux

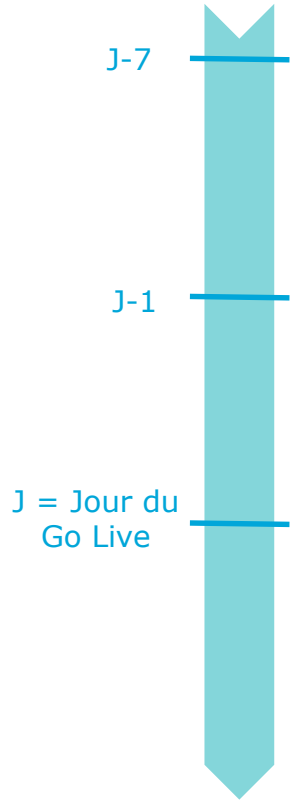
PA IJ

  - Lorsque la bascule est confirmée, à partir de 8h05 les RP envoient leurs fichiers de PA IJ via TOPASE pour les guichets de 9h et 10h
    - Si tout se passe bien, les guichets IJ suivants seront traités via TOPASE
    - Sinon roll back

PA J-1

  - Attendre le go de RTE pour envoyer les fichiers de PA J-1 (pour une date d'application du 3 avril) à la passerelle de 12h30
    - Si tout se passe bien, toutes les passerelles J-1 de la date de bascule ainsi que les guichets IJ seront traitées dans les nouveaux canaux
    - Sinon roll back

Préconisations aux RP pour la bascule



- Même si la transmission en anticipé 7 jours avant la date d'application est autorisée, RTE demandera exceptionnellement de **ne pas transmettre (de manière anticipée) des données via les canaux historiques pour les journées d'application postérieures au 2 Avril.**

- **Option :** Les RP qui le souhaitent peuvent envoyer leurs données J-1 le 1er Avril (pour une date d'application au 2 avril) dans TOPASE afin de préparer l'initialisation des PA retenus dans TOPASE pour la journée de bascule
  - Néanmoins les RP devront **impérativement** faire des envois en parallèle via les anciens canaux pour ces mêmes dates.

- Dès que le Go Live est confirmé : Interdiction de transmettre des fichiers de PA dans les outils historiques pour toute date d'application, hormis si un roll-back est annoncé

- Tous les RP doivent **redéclarer au moins une EDP** (P0 + SSY) sur les guichets de 9h et 10h, à minima à PA invariant. Au moins un RP devra faire une variation de PA sur ces guichets.

Roll-back

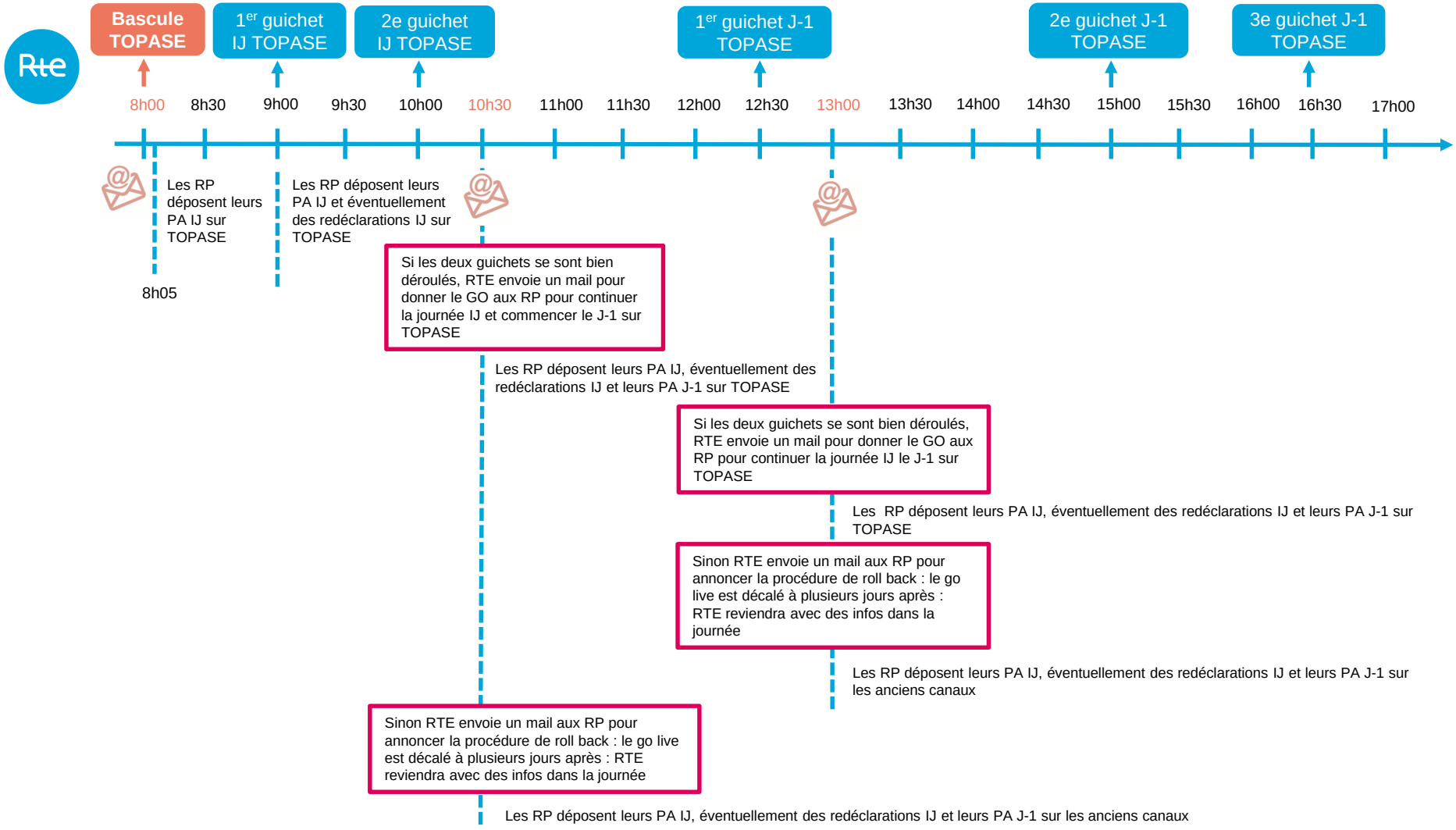
2 avril, RTE envoie un mail annonçant le roll-back

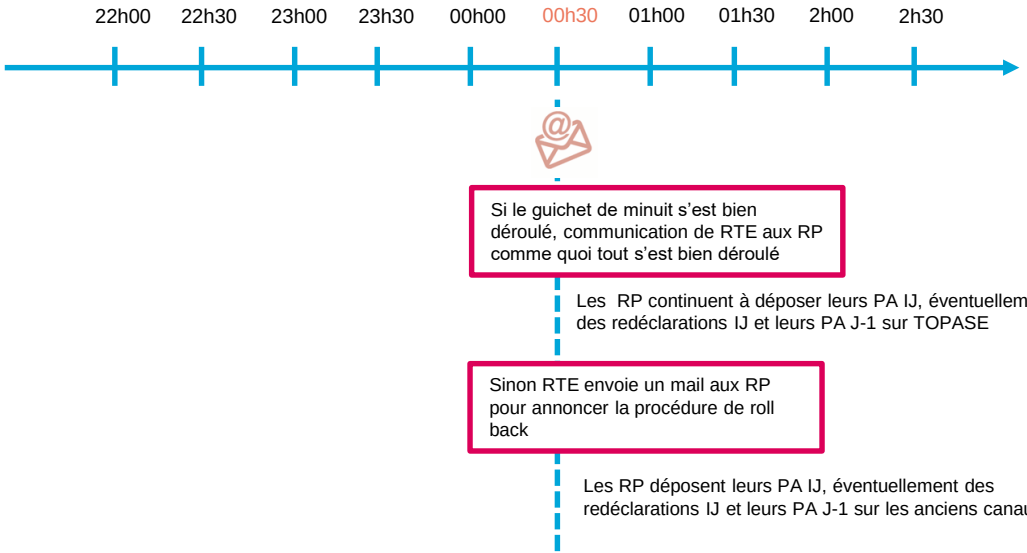


Procédure : Les responsables de programmation doivent préparer les fichiers compatibles avec SYGA et E-Pat pour la journée de bascule (PA J-1 et IJ) en cas de roll back

Situations de rollback possibles :

- **Si les guichets de 9h et 10h sont KO** : RTE prend la décision de lancer le roll back pour traiter le guichet de 11h dans le SI historique
  - Communication aux RP par mail à 10h30, que le rollback ait lieu ou non
  - Demande aux acteurs de renvoyer leurs redéclarations dans SYGA (s'ils ont qqch à redéclarer)
- **Si la passerelle J-1 de 12h30 est KO** : RTE prend la décision de lancer le rollback pour traiter la suite des passerelles J-1 et pour traiter la suite des guichets IJ
  - Communication aux RP par mail à 13h, que le rollback ait lieu ou non
  - Demande aux RP de renvoyer leurs fichiers de PA via les anciens canaux
- En plus des deux situations citées, à tout moment de la journée de bascule, un rollback est possible (probabilité plus élevée pour un rollback à minuit)
  - Communication aux RP par mail
  - Demande aux RP de renvoyer leurs fichiers de PA via les anciens canaux


Bascule TOPASE
1er guichet IJ TOPASE
2e guichet IJ TOPASE
1er guichet J-1 TOPASE
2e guichet J-1 TOPASE
3e guichet J-1 TOPASE
8h00
8h30
9h00
9h30
10h00
10h30
11h00
11h30
12h00
12h30
13h00
13h30
14h00
14h30
15h00
15h30
16h00
16h30
17h00
Les RP déposent leurs PA IJ sur TOPASE
8h05
Les RP déposent leurs PA IJ et éventuellement des redéclarations IJ sur TOPASE
Si les deux guichets se sont bien déroulés, RTE envoie un mail pour donner le GO aux RP pour continuer la journée IJ et commencer le J-1 sur TOPASE
Les RP déposent leurs PA IJ, éventuellement des redéclarations IJ et leurs PA J-1 sur TOPASE
Si les deux guichets se sont bien déroulés, RTE envoie un mail pour donner le GO aux RP pour continuer la journée IJ le J-1 sur TOPASE
Les RP déposent leurs PA IJ, éventuellement des redéclarations IJ et leurs PA J-1 sur TOPASE
Sinon RTE envoie un mail aux RP pour annoncer la procédure de roll back : le go live est décalé à plusieurs jours après : RTE reviendra avec des infos dans la journée
Les RP déposent leurs PA IJ, éventuellement des redéclarations IJ et leurs PA J-1 sur les anciens canaux
Sinon RTE envoie un mail aux RP pour annoncer la procédure de roll back : le go live est décalé à plusieurs jours après : RTE reviendra avec des infos dans la journée
Les RP déposent leurs PA IJ, éventuellement des redéclarations IJ et leurs PA J-1 sur les anciens canaux


22h00
22h30
23h00
23h30
00h00
00h30
01h00
01h30
2h00
2h30
Si le guichet de minuit s'est bien déroulé, communication de RTE aux RP comme quoi tout s'est bien déroulé
Les RP continuent à déposer leurs PA IJ, éventuellement des redéclarations IJ et leurs PA J-1 sur TOPASE
Sinon RTE envoie un mail aux RP pour annoncer la procédure de roll back
Les RP déposent leurs PA IJ, éventuellement des redéclarations IJ et leurs PA J-1 sur les anciens canaux

2

Tests en conditions réelles

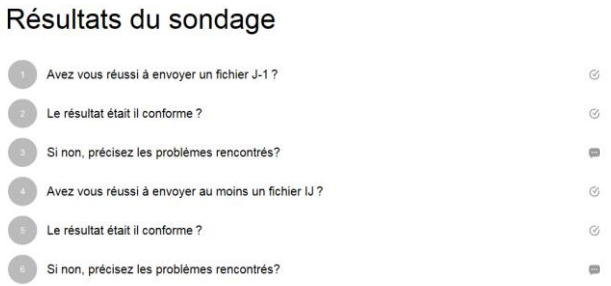
Tests en conditions réelles

Organisation

- Deux journées de tests en conditions réelles :
  - Journée du 19 ou 21 février
  - Journée du 5 mars

- 2 confs call prévues pour chaque journée de test :
  - Début de journée : rappel des consignes
  - Fin de journée : débrief

- Sondage type Klaxoon à remplir au cours de la journée par les acteurs qui permettra d'alimenter le debrief de fin de journée



Tests en conditions réelles

19 ou 21 février

Tests à valider

- Déposer à minima un fichier de PA IJ passant et redéclarer une version de PA supérieure passante (en redéclarant P0 et SSY)
  - Deux versions successives pour un même guichet
  - Une redéclaration pour un guichet ultérieur

- Déposer à minima un fichier de PA J-1 passant à toutes les passerelles de dépôt habituelles (12h30, 15h00, 16h30)

- Déposer à minima un fichier de PA J-1 post 16h30 passant

→ RTE demande que les acteurs déposent des PA pour l'ensemble ou une grande partie de leur périmètre de programmation : se rapprocher le plus possible des conditions réelles (utiliser des données réalistes)

→ Option : déposer des PA en J-1 pour la journée J (initialisation du PA retenu pour la journée J)

Tests en conditions réelles

5 mars

- **Test du Go Live le 5 Mars** : bascule entre 9h et 10h **en préprod**
  - Déposer avant 9h des PA IJ via les anciens canaux
  - Déposer entre 9h et 10h des PA IJ via TOPASE
  - Déposer un fichier de PA J-1 via TOPASE (pour une date d'application du 6 Mars)
  - Déposer des PA IJ et J-1 via les anciens canaux (pour tester le roll back)

→ RTE demande que les acteurs déposent des PA pour l'ensemble ou une grande partie de leur périmètre de programmation : se rapprocher le plus possible des conditions réelles (utiliser des données réalistes)

→ Option : déposer des PA en J-1 pour la journée J (initialisation du PA retenu pour la journée J)

Tests en conditions réelles

Issue des tests

- A l'issue deux journées de test : 3 possibilités
  - RTE délivre un certificat d'aptitude à TOPASE (pour la 1ère journée et pour la 2e journée pour le test du Go live)
  - RTE émet des réserves à solder avec des tests ultérieurs
  - RTE déclare la non aptitude à TOPASE : définir créneau pour session de tests 2 à 2

- RTE considère que le RP est prêt à basculer sur TOPASE pour le Go Live du 2 avril si les 3 conditions suivantes sont remplies :
  - Certificat d'aptitude à TOPASE
  - Engagement moral des RP à passer par TOPASE à la bascule (modalités encore à définir)
  - Engagement moral des RP sur la capacité à faire un rollback (modalités encore à définir)


2
TAO

Adaptation de l'outil TAO pour le projet TERRE

Fonctions existantes

- Consultation des ordres spécifiques
- Refus / acceptation des ordres

Nouvelles fonctions

- Consultation des ordres standard
- Réception des programmes de marche acteurs des offres standard et spécifiques

Nota : la réception des Programmes de Marche des ordres standard est planifiée avant le démarrage de TERRE, celle des offres spécifiques après.

Nouvelle version du guide d'implémentation TAO v1.6

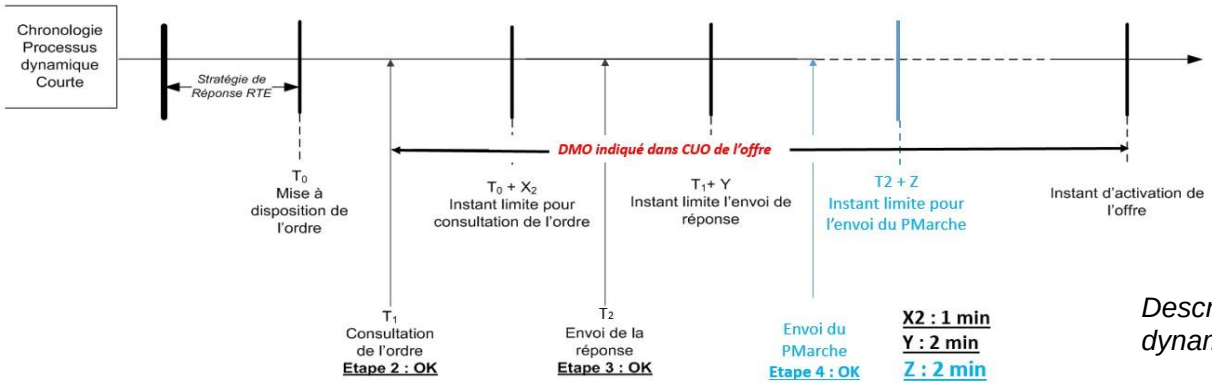
Une nouvelle version sera disponible courant février à l'adresse suivante :

http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_consommateurs/services_clients/terre.jsp

- **Liée à la mise en production de la version 4.2**
- **Intègrera les éléments sur les activations des offres standard et le renvoi du Programme de Marche par les acteurs.**

Version 1.6 : processus de transmission des ordres (§ 3)

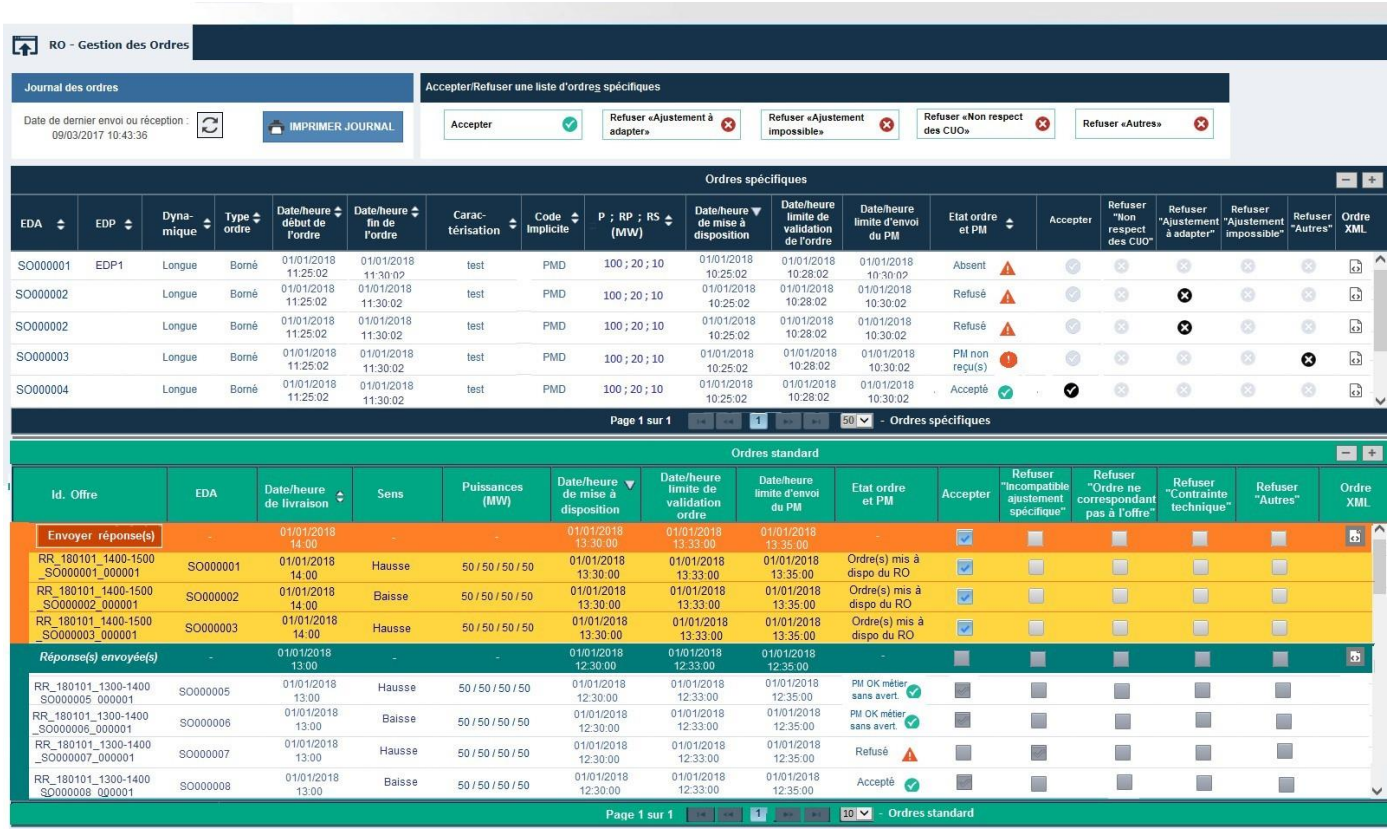
- Envoi du PM (uniquement via l'interface M2M)
  - Pour les ordres spécifiques (après mise en place de la plateforme) dans le cadre de la dynamique longue et courte



Descriptif du processus de la dynamique courte.

  - Pour les ordres standard même processus que la dynamique courte avec un délai de consultation de 30 s (au lieu de 1 minute)
    Plage de consultation des offres : H+20 – H+35 (§ 5.1)

Version 1.6 : interface d'échange (§ 4.2)



Interface pour offres standard désactivée avant démarrage de TERRE

Permet de consulter la liste des ajus standard

Libellé	Symbole
Ordre(s) mis à dispo. du RO	Aucun symbole
Absent	⚠
Consulté	✓
Refusé	⚠
Accepté	✓
Réponse NOK technique	⚠
PM non attendu(s)	✓
PM attendu(s)	Aucun symbole
PM non reçu(s)	!
PM NOK technique	!
PM OK technique	✓
PM OK métier avec avert.	~
PM OK métier sans avert.	✓
PM NOK métier	!

Tests TAO

Mise en production de la version 4.2 sans activation de la partie standard prévue le 20 février sans impact coté acteurs.

Tests possibles en pré production avec TAO à partir de début février 2018 pour :

- La consultation et les réponses pour les ordres standard,
- L'envoi du PM dans le cas d'une offre standard

Demande de réalisation de tests à adresser à l'adresse suivante :

rte-refontema-tao@rte-france.com

A noter : Pour un meilleur traitement, une planification des tests est nécessaire. Toute demande devra être adressée a minima 15 jours avant la date de réalisation.

Vous pouvez nous contacter à cette même adresse pour toutes questions techniques et métiers sur ces changements dans TAO.



3

Organisation des tests GIPSE

Référentiel GIPSE - Contexte

- **GIPSE** est le nouveau référentiel du domaine Marché de RTE, auquel se réfèrent toutes les applications RTE de ce domaine.

- Il sera progressivement ouvert vers l'extérieur, à destination des Acteurs d'Ajustement, Responsables de Programmation et GRDs, en consultation et saisie directe des périmètres de MA.

- Dans le cadre des Règles REMA v9, il est le point d'entrée pour **la déclaration des données de référence** relatives aux offres proposées sur la plate-forme TERRE:
  - → Résolution d'un Programme d'Appel (5, 15 ou 30 min) par les responsables de Programmation
  - → Renvoi d'un ou plusieurs Programmes de Marche relatifs à une EDA par les Acteurs d'Ajustement
  - → EDAs qui seront utilisées sur la plate-forme TERRE par les Acteurs d'Ajustement

Référentiel GIPSE - Généralités

- Pour toutes questions techniques et métiers, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

GIPSE
rte-dsit-gipse@rte-france.com

- Une mise à jour du « Guide d'Implémentation des Echanges de Données avec RTE pour la gestion des périmètres, le contrôle du réalisé et le versement fournisseur dans le cadre du mécanisme d'ajustement » va être publié sur le site CONCERTE:

- **§6.7** : Déclaration d'envoi du Programme de Marche
- **§6.8** : Déclaration de participation des EDAs à la plateforme d'échange de produit standard de RR
- **§7.1** : Déclaration de la résolution des Programmes d'Appel
- **§10** : Annexes: points d'entrée RTE

- Participation aux tests:

Accès à l'IHM: https://gipse-ppr.rte-france.com

Si vous bénéficiez déjà d'accès PKI en environnement de test (pré-production) pour les applications SYGA et e-PAT, vous pourrez participer aux tests pour l'application GIPSE sans avoir besoin d'en obtenir de nouveaux.

Dans le cas contraire, vous pouvez en faire la demande auprès de marketservices@rte-france.com ou auprès de votre Chargé de Compte.

Résolution des Programmes d'Appel

Organisation des tests:

Les tests relatifs à la déclaration de la résolution des Programmes d'Appel dans GIPSE sont possibles à partir de février 2019. La déclaration se fait dans l'IHM présentée lors de l'Atelier Technique du 3 Juillet 2018.

Contexte métier:

Avant tout envoi d'un Programme d'Appel relatif à une EDP et au plus tard en J-8 23h59 par rapport à la date d'application J du PA, le Responsable de Programmation doit déclarer la résolution du programme de l'EDP, parmi les valeur 5, 15 et 30 min.

A la réception du Programme d'Appel, RTE contrôle qu'il y a cohérence entre la précision du programme et la déclaration. En cas d'incohérence, le Programme d'Appel est considéré comme non valide par RTE.

Implémentation:

Au démarrage, RTE considère que la précision du PA est positionnée par défaut à 30 min pour toutes les EDP existantes, et ce sans limitation de durée dans le futur.

Le retour arrière à une résolution antérieure est possible, dans le respect des 7 jours de prévenance par rapport à la journée J.

Renvoi des Programmes de Marche

Organisation des tests:

Date de début des tests à définir.

Contexte métier:

Le Receveur d'Ordre est tenu de renvoyer un Programme de Marche en cas d'activation par RTE d'une Offre Standard de RR.
Le Programme de Marche doit être renvoyé:

- au niveau de chacune des EDPs de l'EDA, si celle-ci est constituée d'EDPs.
- au niveau de l'EDA, sinon.

Avant tout envoi d'un Programme de Marche relatif à une date d'application J, et au plus tard en J-2 23h59, l'Acteur d'Ajustement doit déclarer que le receveur d'ordre renverra un (des) Programme(s) de Marche relatifs l'EDA, en positionnant une date de début/fin de mise en œuvre des envois dans le futur.
Cette déclaration permet de vérifier les envois prévus en fonction de la composition de l'EDA.

Implémentation:

En l'absence de déclaration, RTE considère qu'il n'est pas envoyé de Programme de Marche et les éventuels Programmes de Marche reçus ne sont pas pris en compte par RTE.

RTE attend un PM unique et valide pour l'EDA (ou chacune des EDPs de l'EDA). Dans le cas contraire, aucun des PM reçus relatifs à l'EDA ne sera pris en compte par RTE.

Participation des EDAs à TERRE

Organisation des tests:

Date de début des tests à définir.

Contexte métier:

L'Acteur d'Ajustement déclare, au lancement de la plateforme, puis tout au long de la participation à cette plate-forme, les entités d'ajustement avec lesquelles il envisage de proposer des offres de produit standard de RR. Il peut consulter, en retour, l'autorisation d'utiliser ou pas l'EDA.

Pour chaque entité d'ajustement, cette déclaration est attendue au plus tard à 23h59 en J-2, J étant la journée d'application de l'offre d'ajustement du produit standard.

Cette déclaration permet de vérifier l'existence d'une qualification en cours de l'EDA au produit de RR. En l'absence de qualification de fait, cette déclaration vaut également pour demande implicite de qualification de l'EDA au produit.

Implémentation:

En l'absence de déclaration, l'EDA n'est pas autorisée à participer à TERRE.

Seules les dates de début et fin de participation sont attendues. Pendant cette période, il est possible d'interrompre temporairement la soumission d'offres TERRE. La fin de participation n'est pas définitive: l'acteur peut déclarer une nouvelle date de participation dans le futur.

Merci de votre participation